

Délibération n° CONS. – 19 – 18 mai 2017 – Avis relatif au protocole d'accord avec les pharmaciens titulaires d'officine.

Le 26 avril 2017, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, un projet de protocole d'accord avec les pharmaciens titulaires d'officine. Le 27 avril 2017, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) et l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) ont annoncé leur volonté de signer ce protocole d'accord.

Conformément à la décision de son Conseil du 1^{er} février 2017, l'UNOCAM participe aux négociations conventionnelles avec les pharmaciens titulaires d'officine depuis le 22 février 2017.

Le Conseil de l'UNOCAM décide aujourd'hui de rendre l'UNOCAM signataire de ce protocole d'accord.

Délibération adoptée à l'unanimité

TEL.: 01.42.84.95.00

FAX: 01.45.48.91.01

UNOCAM120 BOULEVARD RASPAIL - 75006 PARIS